



Madame la ministre de l'enseignement supérieur et
de la recherche
21, rue Descartes
75231 Paris Cedex 05

Le syndicat SUD-Recherche-EPST dépose un préavis de grève de 24h commençant le mercredi 22 mai à 0h01.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels de droit public ou privé, exerçant dans les Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques (EPST), dans des unités mixtes ou des filiales.

L'appel à la grève est motivé par les éléments suivants :

- **La situation dans l'enseignement supérieur et la recherche, que ce soit sur le plan de l'emploi, des crédits récurrents, des conditions de statut, de salaire, et de travail des personnels, ne cesse de se dégrader ;**
- **depuis votre arrivée à la tête du MESR, vous refusez de prendre les mesures d'urgence demandées par les organisations syndicales pour redresser cette situation :** suppression des IDEX, création d'emplois de titulaires pour résorber la précarité et répondre aux besoins, réaffectation des crédits ANR à des financements budgétaires pérennes, remise en cause du Crédit Impôt-Recherche, etc.
- **l'application de la loi Sauvadet, pourtant largement insuffisante, se heurte toujours à des obstacles dans l'ESR et les non-renouvellements de contrats des précaires se poursuivent :** au total le processus de « déprécarisation » est en train de se transformer en un scandaleux « plan social » des personnels précaires de l'ESR ;
- **le projet de loi sur l'ESR qui sera examiné le 22 mai à l'Assemblée Nationale n'apporte aucune solution à cette situation (pas de volet « programmation des moyens ») et poursuit – en les aggravant sur bien des points – les logiques de la loi LRU et de la loi « Pacte pour la recherche » ;**
- **après avoir « expédié » la concertation avec les personnels, être passée outre les votes dans les instances, vous « expédiez » et tronquez le débat au Parlement :** une seule lecture, en un temps limité à 30h, pour permettre aux parlementaires de débattre de ce projet de loi, alors que des pans importants en sont retirés et seront soit soumis au Parlement à l'automne (rôle des régions), soit pris par ordonnance (exercice des activités de transfert) en dehors de tout débat.

En conséquence, comme cela a encore été demandé par le Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche par une motion adoptée le 23 avril (7 voix POUR, 5 Abstentions), **nous revendiquons à travers ce mouvement de grève :**

- **le retrait du projet de loi sur l'Enseignement Supérieur et la Recherche,**
- **l'abrogation des lois LRU et « Pacte pour la recherche »,**
- **l'ouverture de réelles négociations pour une autre loi d'orientation ET de programmation à la hauteur des enjeux, avec en particulier un plan d'urgence pour remettre à niveau la masse salariale et titulariser les précaires**

Nous nous tenons à votre disposition pour participer aux négociations que vous ne manquerez pas d'organiser durant le préavis conformément à la législation.

Janique GUIRAMAND
Secrétaire Nationale